

DELIBERATION N° 80/124 : MUR DE SOUTÈNEMENT DE LA RUE DE LA GARE

Monsieur REINSTADLER, 2ème Adjoint, chargé de la voirie, informe l'Assemblée que pour des questions techniques et de sécurité pour la voie ferrée S.N.C.F., il apparaît nécessaire que la même entreprise réalise les travaux de construction du pont-rails et les travaux du mur de soutènement le long de la rue de la Gare.

Le montant de la dépense pour ces derniers travaux est estimé à moins de 100 000 F.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,

- décide d'autoriser le Maire, pour la réalisation des travaux du mur de soutènement de la voie S.N.C.F. le long de la rue de la Gare, à consulter l'entreprise qui sera déclarée moins disante suite à l'appel d'offres des travaux de construction du pont-rails.
- cette entreprise devra être agréée par la S.N.C.F.